



Copie du ventilateur dyson air multiplier, légal ?

Par **lox**, le **12/09/2012** à **14:41**

Bonjour,rrnrnJe suis très curieux et je m'intéresse beaucoup aux nouvelles technologie ainsi qu'aux nouveaux produits hi-tech...aujourd'hui je m'aperçois que le ventilateur Dyson "Air multiplier" (un ventilateur révolutionnaire sans hélice apparentes) est très largement imité par la concurrence.rnrnProduit concurrent que l'on trouve en vente bien évidemment en Asie mais aussi en France.rnrnSi parmi vous, un spécialiste de la protection intellectuel pouvait me faire un petit retour sur ce qui est vraiment protégé sur ce produit, cela serait vraiment génial ?rnrnCar finalement, que peut t-on réellement protéger sur ce produit, le profile du cadre reprend la forme et les grands principe d'une aile d'avion (ce n'est donc pas une réel innovation en soit), c'est juste une association astucieuse de technologies existantes ?rnrnSi demain, je veux créer un nouveau produit, utilisant le même principe que Dyson (profile en forme d'aile d'avion) mais avec un autre design, qu'est ce qui m'en empêche ?rnrnSi personne n'a d'idée, ou trouver toutes ces infos (si possible gratuitement)?rnrnMerci beaucoup,